



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



**Stratégie de Développement Neutre en Carbone
et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

Fiche Sectorielle : Gouvernance

Avril 2023



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

**Stratégie de Développement Neutre en Carbone
et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

Fiche Sectorielle : Gouvernance

Avril 2023

CONTEXTE

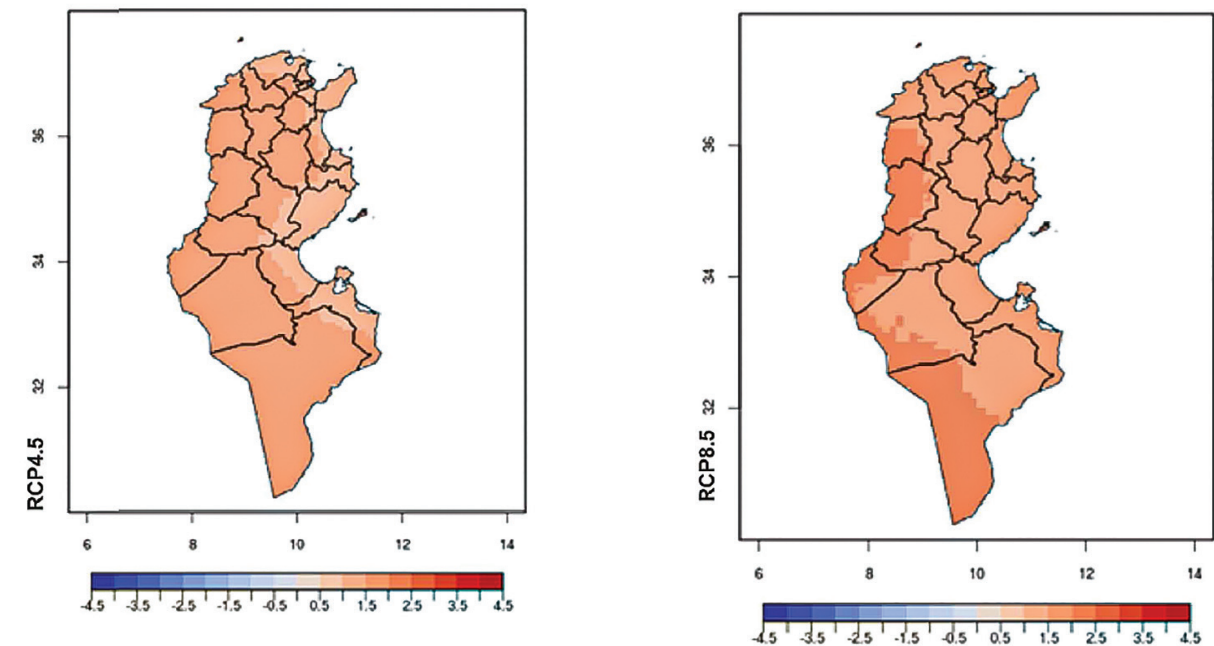
La Tunisie a signé l'Accord de Paris (AP) sur le climat le 22 avril 2016 et l'a ratifié le 17 octobre 2016. Il engage tous les pays à accélérer leur transition vers une économie à faible émission de carbone dans le but de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en 2100 nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels », et à poursuivre l'action en vue de « limiter cette augmentation à 1,5°C ». L'article 4.19 de l'AP invite toutes les parties à préparer et à soumettre une **stratégie de développement à faible émission à long terme** à l'horizon à 2050 (Stratégie Bas-Carbone).

Tout en confirmant sa volonté de protéger le climat à travers un développement bas carbone, la Tunisie a également marqué sa volonté de mettre aussi la résilience aux Changements Climatiques (CC) au centre de ses priorités, en choisissant de développer une stratégie combinée bas-carbone et résiliente aux changements climatiques (SNBC&RCC). Cette note présente le volet Résilience aux Changements Climatiques (SNRCC) de la SNBC&RCC.

PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNRCC

Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement a mené, depuis novembre 2020, un processus participatif et inclusif impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées par les questions de résilience climatique pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Résilience aux Changements Climatiques (SNRCC).

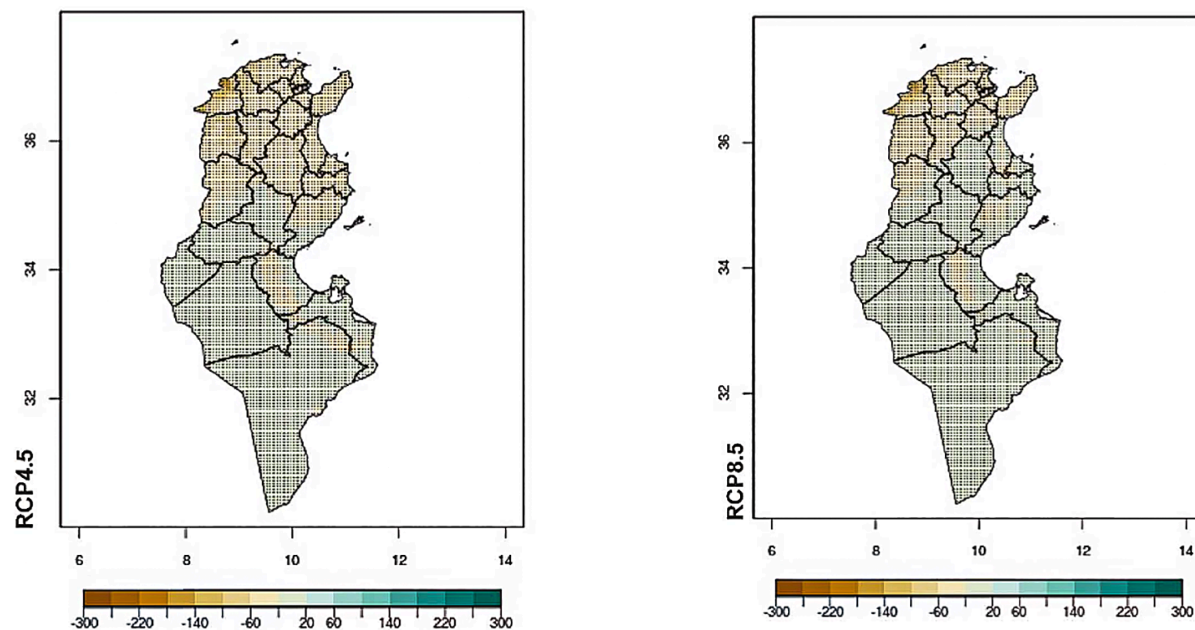
Evolution future de la Température



Les modèles prévoient une augmentation de la température moyenne annuelle sur l'ensemble du territoire variant entre 1.6°C (RCP 4.5) et 1.9°C (RCP 8.5), soit une augmentation entre 8% et 10% par rapport à la période de référence 1981-2010. Cette augmentation est significative (selon le test de Wilcoxon) pour l'ensemble des points de grille et à l'horizon temporel considéré.

Ces projections mettent en exergue l'effet modérateur de la mer sur la répartition spatiale des températures se traduisant par un réchauffement moins rapide de la frange littorale tunisienne par rapport aux régions continentales. Ainsi le gradient de réchauffement entre les zones continentales et côtières pourrait atteindre 0.5°C et 0.7°C en 2050 (RCP4.5 et RCP8.5 respectivement). Au niveau saisonnier, cette augmentation sera plus accentuée durant l'été.

Evolution future des précipitations



Pour le RCP 8.5, le réchauffement des régions côtières serait entre 1,5 et 2 °C en revanche, il se situerait entre 2 et 2,5 °C pour les régions continentales. L'étage saharien serait le plus fortement affecté par cette hausse des températures moyenne annuelles (pouvant atteindre 4.7°C en 2100) en revanche, les zones humide et subhumide seront les plus épargnées par cette augmentation des températures.

Des augmentations similaires, homogènes et du même ordre de grandeur, sont attendus pour les températures minimale et maximale moyenne annuelle. Elles sont également statistiquement significatives.

La lecture de ces deux cartes met en exergue une réduction du volume global des précipitations, moyenné sur l'ensemble du territoire tunisien, variant entre (- 14 mm/an, RCP 8.5) et (- 22 mm/an, RCP 4.5), soit entre 6% et 9% par rapport à la période de référence de 1981-2010.

Définition d'une trajectoire de vulnérabilité et d'adaptation

Le changement climatique est un phénomène progressif et incertain. Cette incertitude est illustrée par les résultats des projections climatiques qui montrent qu'en 2050, selon le scénario choisi, la Tunisie pourrait connaître un réchauffement inférieur (RCP 4.5) ou supérieur (RCP 8.5) à 3°C par rapport à la période préindustrielle (1890 – 1899).

Afin de refléter cette situation, il a été convenu de présenter le scénario de vulnérabilité sous forme d'une trajectoire de vulnérabilité faisant apparaître deux niveaux d'impact potentiels d'ici à 2050 :

- ▶ 2021-2030 : Un premier niveau d'impact équivalant à une intensité forte des CC qui nécessite **une adaptation incrémentale** avec des mesures d'ajustements et/ou sans-regrets en réponse ;
- ▶ 2031-2050 : Un second niveau d'impact correspondant à une intensité très forte des CC, qui requiert **une adaptation transformationnelle** en réponse nécessitant des stratégies en rupture avec l'existant basées sur des changements de paradigme.

Axes stratégiques, orientations stratégiques et mesures d'adaptation

Cette vision se décline dans la SNRCC dans un ensemble de 10 axes stratégiques :

- ▶ 06 Axes **sectoriels** ;
- ▶ 04 Axes transversaux : Pour accompagner les enjeux de l'adaptation auxquels les parties prenantes devront faire face dans la mise en œuvre sectorielle des mesures.

*En réponse au scénario de vulnérabilité, la SNRCC propose une Vision stratégique nationale « Résilience 2050 » exprimée comme suit : « **Une Tunisie résiliente aux changements climatiques, ayant significativement réduit les vulnérabilités et renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires, et opéré les transformations nécessaires à même d'assurer un modèle de développement socio-économique inclusif et durable** ».*

Au niveau de la structure, chaque axe stratégique, sectoriel ou transversal, se décline en orientations stratégiques. A leur tour, chaque orientation stratégique se décompose en mesures d'adaptation.

<p>Axe 1 : Promouvoir une agriculture résiliente aux CC, rémunératrice et respectueuse des équilibres écologiques</p> <p>OS 1 (agriculture) : Développer une agriculture résiliente aux CC, durable qui nourrit la population et respecte l'environnement.</p> <p>OS 2 (biodiversité et écosystèmes naturels) : Améliorer la gouvernance des ressources naturelles, augmenter leur résilience aux CC et renforcer les biens et services des écosystèmes.</p> <p>OS 3 (sols) : Œuvrer en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, réhabiliter les sols et améliorer leur capacité de rétention.</p> <p>OS 4 (paysans vulnérables) : Renforcer l'autonomisation économique et sociale des paysans et de leurs groupements et les aider à faire face aux risques climatiques.</p>	<p>Axe 2 : Transformer le secteur de la pêche pour assurer durablement la sécurité alimentaire, améliorer la gouvernance de la biodiversité et offrir aux acteurs des revenus décents</p> <p>OS 1 : Innover et adapter de nouveaux modes de planification et de gestion de la pêche et de l'aquaculture qui intègrent les effets des CC et améliorent la résilience du secteur.</p> <p>OS 2 : Développer des zones d'expérimentation en faveur de la conservation de la biodiversité et une compensation des pertes des produits de la pêche à pied et des Cherafis.</p> <p>OS 3 : Agir en faveur de l'amélioration de la résilience des petits et moyens pêcheurs aux effets des CC en considérant le genre.</p>	<p>Axe 3 : Limiter les impacts des CC sur les ressources en eau et transformer le modèle de gestion pour satisfaire les besoins hydriques sous contrainte climatique</p> <p>OS 1 : Rationaliser la gestion des ressources en eau conventionnelles, optimiser l'adaptation des écosystèmes aux CC et prévenir les conflits d'usage.</p> <p>OS 2 : Massifier l'utilisation des eaux non conventionnelles en vue d'accélérer la résilience aux CC.</p> <p>OS 3 : Adapter la gouvernance des ressources en eau en termes d'approches et de solutions technologiques innovantes afin de répondre plus efficacement aux défis des CC.</p>	<p>Axe 4 : Limiter les impacts biophysiques des CC sur la frange littorale et assurer la durabilité de l'infrastructure et de l'activité économique</p> <p>OS 1 : Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du littoral.</p> <p>OS 2 : Renforcer la capacité physique d'adaptation du trait de cote.</p> <p>OS 3 : Préserver la biodiversité des écosystèmes littoraux.</p> <p>OS 4 : Renforcer le dispositif juridique par le concept CC.</p>	<p>Axe 5 : Maitriser les risques sanitaires liés aux CC et intégrer leur prise en charge dans le système sanitaire</p> <p>OS 1 : Renforcer la surveillance des maladies climato-sensibles et développer la capacité de détection précoce et d'alerte rapide des phénomènes à potentiel épidémique.</p> <p>OS 2 : Développer les capacités du système de santé et l'habiliter pour faire face aux risques sanitaires liés aux CC.</p> <p>OS 3 : Renforcer le rôle de la santé en matière de leadership et de collaboration intersectorielle et promouvoir la recherche appliquée.</p>	<p>Axe 6 : Limiter les impacts des CC sur le tourisme balnéaire et transformer le modèle touristique de la Tunisie à travers une conversion progressive vers une nouvelle offre durable et inclusive</p> <p>OS 1 : Augmenter la résilience du tourisme balnéaire.</p> <p>OS 2 : Maitriser l'usage des ressources en eau et en énergie.</p> <p>OS 3 : Améliorer l'attractivité des territoires.</p>
<p>Axe 7 : Renforcer la gouvernance institutionnelle de l'adaptation en Tunisie, la sensibilisation et les capacités des acteurs à planifier et mettre en œuvre les actions d'adaptation aux CC</p> <p>OS 1 : Renforcer le cadre réglementaire et les arrangements institutionnels.</p> <p>OS 2 : Sensibiliser et informer sur les approches communes.</p> <p>OS 3 : Renforcer les capacités dans le domaine de l'adaptation : de l'incrémental au transformatif.</p>					
<p>Axe 8 : Mobiliser les financements nécessaires pour l'adaptation</p> <p>OS 1 : Mobiliser les financements publics et privés.</p> <p>OS 2 : Orienter les flux financiers domestiques vers le financement durable.</p>					
<p>Axe 9 : Développer et diffuser la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation</p> <p>OS 1 : Renforcer l'utilisation des données, des produits et des services climatiques au fin de l'adaptation.</p> <p>OS 2 : Développer et diffuser plus largement la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation.</p>					
<p>Axe 10 : Réduire les inégalités territoriales et sociales induits par les changements climatiques et promouvoir un développement résilient, juste et équitable</p> <p>OS 1 : Réduire les disparités territoriales en intégrant les risques des changements climatiques dans l'aménagement du territoire et dans ses outils de planification.</p> <p>OS 2 : Mise en place d'un système urbain résilient et durable.</p> <p>OS 3 : Réduire les disparités sociales en intégrant la dimension genre dans les mesures d'adaptation aux CC, et en faisant évoluer les structures et les relations de pouvoir.</p> <p>OS 4 : Renforcer la résilience des territoires et des communautés les plus vulnérables aux changements climatiques.</p>					

PRÉSENTATION DE L'AXE STRATEGIQUE 7 : RENFORCER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE DE L'ADAPTATION EN TUNISIE, LA SENSIBILISATION ET LES CAPACITES DES ACTEURS A PLANIFIER ET METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS D'ADAPTATION AUX CC

Vision stratégique

Une **gouvernance** institutionnelle favorable est indispensable pour une mise en œuvre effective de solutions d'adaptation au changement climatique en Tunisie, et l'implication de ce secteur transversal au sein de ce processus était donc une évidence.

Cette note présente la **vision stratégique à 2050 de la gouvernance**, compte tenu des changements climatiques attendus, les orientations stratégiques et mesures d'adaptation à mettre en œuvre par cette fonction transversale pour atteindre la vision souhaitée ainsi que les conditions de mise en œuvre à réunir afin de s'assurer de son succès.

VISION STRATEGIQUE DE LA GOUVERNANCE Renforcer la gouvernance institutionnelle de l'adaptation en Tunisie, la sensibilisation et les capacités des acteurs à planifier et mettre en œuvre les actions d'adaptation aux CC

Trajectoire de résilience

<p>Période 2021-2030 : <i>Une première phase d'adaptation incrémentale permettant de faire face aux impacts du CC.</i></p>	<p>Période 2031-2050 : <i>Une deuxième phase d'adaptation transformationnelle permettant de procéder à un changement de paradigme</i></p>
<p>L'objectif étant de « Prendre en compte les enjeux climatiques dans les politiques publiques et les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de ces politiques à travers un renforcement des capacités et un programme de communication, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs de l'adaptation »</p>	<p>L'objectif étant de « Valoriser les acquis réalisés sur le court à moyen termes (2021-2030) afin de changer de paradigme dans l'adaptation au CC à travers la mise en place d'arrangements institutionnels appropriés pour une gouvernance climatique alignée aux objectifs de l'accord de Paris sur le climat »</p>

Cet axe de la Gouvernance constitue la véritable colonne vertébrale de l'approche transversale de la SNRCC. Il vise avant tout à : i) renforcer les arrangements institutionnels pour intégrer les enjeux climatiques dans les politiques sectorielles et l'intégration de la SNRCC dans la Planification du développement national et local ; ii) sensibiliser, informer et renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques des différents acteurs afin que les approches transversales d'adaptation incrémentale et transformative soient mieux intégrées dans les différents niveaux de planification et d'opérationnalisation des programmes intersectorielles nationaux. Cette orientation est adaptée du plan de sensibilisation, d'information et de renforcement des capacités dans le domaine du CC.

LES ORIENTATION STRATÉGIQUES ET LES MESURES DE RÉSILIENCE

Deux orientations stratégiques vont contribuer à atteindre la vision :

- **OS 1 :** Renforcer le cadre réglementaire et les arrangements institutionnels
- **OS 2 :** Sensibiliser et informer sur les approches communes et renforcer les capacités dans le domaine de l'adaptation incrémentale à l'adaptation transformationnelle

Ces orientations, qui intègrent la dimension genre, reposent sur une série de mesures ciblées suivies par leurs indicateurs, de la ligne de

base (valeurs actuelles) et des cibles souhaitées en 2030 et 2050. Pour chaque mesure, les parties prenantes sont identifiées et les besoins de financement sont estimés.

A titre d'exemple, pour la première orientation stratégique (renforcer le cadre réglementaire et les arrangements institutionnels), plusieurs mesures ont été proposées dont une qui vise à « *Consolider le fonctionnement de l'UGPO-CC* ». Les détails suivants relatifs à cette mesure sont repris dans le tableau ci-dessous :

OS 1 : Mesure 1 – Consolider le fonctionnement de l'UGPO-CC						
Description	Porteur de la mesure		Partenaires			
Cette mesure concerne la mise en œuvre et le suivi de l'Accord de Paris sur le climat.	Ministère de l'environnement		Membres du FNAACC			
Échéance de mise en œuvre	Coût prévisionnel (en millions de dinars)	Financement national (en millions de dinars)	Financement international (en millions de dinars)	Indicateurs de réalisation (mesures)	Valeur cible de l'indicateur à 2030	Valeur cible de l'indicateur à 2050
2030	2	0.80	1.20	% des objectifs de l'UGPO-CC atteint	80 % des objectifs de l'UGPO-CC sont atteints	100 % des objectifs de l'UGPO-CC sont atteints

FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNRCC

Les différents niveaux d'interventions proposés pour la mise en œuvre des mesures de la SNRCC et identifiés pour renforcer la gouvernance d'un développement résilient sont exposés ci-dessous. Ces interventions reposent avant tout sur la reconnaissance, la valorisation et la consolidation des initiatives en cours.

- **Au niveau sectoriel : Renforcer la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans chaque ministère concerné**
Chaque cellule ministérielle dédiée au suivi de l'adaptation nommera un référent « Adaptation au changement climatique » chargé de suivre l'opérationnalisation de la SNRCC dans son secteur /domaine d'activités. Ce référent ministériel permettra également d'appuyer le ministère de l'Environnement dans son rôle de coordination et de pilotage interministériel. Cette organisation ne devra pas faire double avec les référents / points focaux déjà désignés dans des instances telles que le Comité National consultatif, l'Autorité Nationale Désignée au FVC, ... etc. Cette organisation devra compléter les mandats des cellules/ référents déjà existants en y intégrant le suivi de l'opérationnalisation de la SNRCC.
- **Au niveau régional et local : Renforcer la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans chaque gouvernorat**
A travers notamment : i- des droits et des libertés évolués créant un environnement favorable aux communautés locales vulnérables en vue d'exprimer leurs besoins en matière d'adaptation et de résilience au CC et ii- un pouvoir local et une décentralisation

en pleine construction permettant d'aborder la résilience au CC au niveau territorial avec toutes les garanties de réussite. Cet ancrage devra s'appuyer en premier lieu sur les structures régionales déjà existantes, la création de nouvelles structures se fera en cas de besoin. Quant à la formalisation de la collaboration au niveau régional et local, elle nécessite des procédures de travail plus rodées. Des dispositions réglementaires favorisant, voire rendant réglementaire, la déclinaison de la SNRCC au niveau régional et local, au travers par exemple de Plans Locaux/territoriaux de Résilience au CC, devront être prises.

- **Au niveau des acteurs de l'adaptation : Renforcer les capacités du Forum national des Acteurs de l'Adaptation au Changement Climatique**
La mise en place et le renforcement de capacités du Forum National des Acteurs de l'Adaptation au Changement Climatique en Tunisie (FNAACC¹-Tunisie). Une fois consolidé au niveau national et étendu au niveau régional et local, ce forum et l'ensemble des 04 fora spécialisés qui le constituent, constitueront une excellente plateforme au niveau local pour mobiliser les acteurs, réaliser des plaidoyers pour le CC et appuyer la mise en œuvre de la SNRCC au niveau régional et local.
- **Au niveau de la communication et de la mobilisation des acteurs : Mettre en place un Plan de communication et de mobilisation**
La communication et la mobilisation des acteurs, particulièrement au niveau local, constituent probablement deux éléments

¹ Le Forum national est organisé autour de 4 fora spécialisés, à savoir : i) Le Forum de la société civile, ii) le Forum des acteurs médiatiques, iii) le Forum des acteurs municipaux et le iv) le Forum du secteur privé.

vitaux pour la mise en œuvre de la SNRCC. Le plan de communication et de mobilisation doit cerner tous les domaines concernés,

s'étendre à toutes les régions vulnérables et utiliser un langage simple, clair et adapté.



Mis en œuvre par



En coopération avec



Elaborée et coordonnée par

Ministère de l'Environnement

Immeuble CAPRA - Centre Urbain Nord - Avenue Mohamed Béji Caïd Essebsi

T +216 71 136 300

F +216 71 136 303

E boc@mineat.gov.tn

W www.environnement.gov.tn

En coopération avec

Projet Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie & Projet Renforcement des capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation aux changements climatiques en Tunisie

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

B.P. 753, 1080 Tunis-Cedex Tunesien / Tunisie

T +216 71 901 355

F +216 71 908 960

E info@giz.de

W www.giz.de